



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 2862

Texte de la question

M. Dominique Tian attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les délais d'attente pour passer l'examen du permis de conduire. L'examen du permis de conduire peut constituer un véritable passeport d'insertion sociale et professionnelle. Mais en 2007, passer cet examen est devenu très difficile à cause de retards qui contribuent à renchérir le coût de formation des jeunes Français. L'insuffisance des effectifs d'examineurs et un système d'attribution des places aux écoles de conduites totalement incohérent sont à l'origine des difficultés rencontrées. En effet en 2007 il n'y a quasiment plus de recrutement d'examineurs alors que le nombre d'inscrit au permis de conduire ne cesse d'augmenter. Cette situation entraîne un délai d'attente de huit à neuf mois dans certains départements pour repasser son permis de conduire. C'est pourquoi il souhaite connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour résoudre le problème de plus de 800 000 candidats par an.

Texte de la réponse

Depuis 2000, l'effectif du corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière a crû de 55 %, soit une évolution sans aucun équivalent dans les autres corps de la fonction publique de l'État. À court terme, et pour répondre de manière concrète aux difficultés observées, des mesures ont été prises pour augmenter la capacité opérationnelle de l'effectif des inspecteurs en charge de l'examen, tout spécialement pendant le second semestre 2007. Il sera également possible d'organiser des examens supplémentaires pour répondre aux situations les plus criantes. D'importants efforts viennent ainsi d'être demandés aux personnels en charge de l'organisation et du déroulement des examens du permis de conduire. Plus que jamais, les écoles de conduite doivent faire bon usage des places d'examen qui vont ainsi être débloquées. Pour cela, il est essentiel qu'elles dispensent une formation complète et présentent des candidats ayant réellement atteint le niveau requis le jour de l'examen. Il a été demandé aux responsables locaux de l'éducation routière de maintenir avec les exploitants des écoles de conduite une concertation permanente pour les aider à surmonter les difficultés actuelles.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Tian](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2862

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5269

Réponse publiée le : 9 octobre 2007, page 6180